



**SAISON 2018/2019**

**Epernay, le 09 août 2018**

**Assemblée Générale**  
*Election au Comité directeur*

---

---

## **PROCÉDURE ÉLECTORALE**

---

---

### **à l'attention des licenciés FFF**

---

**Nous vous informons que l'Assemblée Générale Ordinaire  
du District Marne de Football se déroulera le :**

**SAMEDI 27 OCTOBRE 2018 à COMPERTRIX à partir de 9 heures  
(Salle Polyvalente Georges Dautelle – Allée de la Liberté – 51510 COMPERTRIX)**

**L'émargement et le contrôle des pouvoirs s'effectueront avec les licences de la saison 2018/2019.**

Suite à la démission de deux membres libres du Comité directeur,  
En application de l'article 13.3 des Statuts du District,  
Il sera procédé à l'élection de deux membres au Comité directeur du District lors de l'Assemblée Générale  
du 27 octobre 2018.

#### **13.3 Mode de scrutin**

Dispositions générales :

Les membres du Comité Directeur du District sont élus au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours. Sont élus au premier tour de scrutin, dans la limite des postes disponibles et dans l'ordre décroissant du nombre de voix recueillies par chacun d'eux, les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés. Au second tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

**En cas de vacance au sein du Comité Directeur, pour quel motif que ce soit, le ou les sièges laissés libres sont pourvus à la plus prochaine assemblée. Le mandat des membres ainsi élus expire à la même échéance que l'ensemble du Comité Directeur.**

Déclaration de candidature :

Les déclarations de candidature doivent être adressées au secrétariat du District par envoi recommandé, au plus tard 30 jours avant la date de l'Assemblée Générale.



La déclaration de candidature indique à quel titre elle est présentée (membres libre, arbitre, éducateur, femme, médecin, ou autre). Il est délivré un récépissé de candidature si les conditions de forme visées ci-dessus et celles d'éligibilité fixées à l'article 13.2 sont remplies.

Le refus de candidature doit être motivé.

Les candidat(e)s à l'élection devront respecter les dispositions suivantes prévues par les statuts du District :

### **13.1 Conditions d'éligibilité**

Les conditions d'éligibilité décrites ci-après doivent être remplies à la date de la déclaration de candidature.

#### **13.2.1 Conditions générales d'éligibilité**

Est éligible au Comité de Direction tout membre individuel de la FFF, de la Ligue ou d'un District de la Ligue ainsi que tout licencié d'un Club ayant son siège sur le Territoire et en règle avec la FFF, la Ligue et le District.

Le candidat doit être à jour de ses cotisations et domicilié sur le territoire du District ou d'un district limitrophe.

Ne peut être candidate :

- la personne qui n'est pas licenciée depuis au moins 6 (six) mois ; toutefois, les personnes déjà licenciées la saison précédente sollicitant une licence pour la saison en cours sont considérées comme étant licenciées sans interruption durant la période allant du 30 juin de la saison précédente à la date d'enregistrement de leur nouvelle licence.
- la personne qui n'a pas 18 (dix-huit) ans au jour de sa candidature ;
- la personne de nationalité française condamnée à une peine qui fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- la personne de nationalité étrangère condamnée à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- la personne à l'encontre de laquelle a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif ;
- la personne licenciée suspendue de toutes fonctions officielles.

Un Club ne peut en aucun cas présenter plus de deux candidats au Comité Directeur.

Compte-tenu du délai prévu par l'article 13.3 ci-dessus, les déclarations de candidature doivent être adressées au secrétariat du District, par envoi recommandé avec avis de réception, **au plus tard le vendredi 28 septembre 2018**, le cachet de la poste faisant foi.